



Conseil des droits de l'homme

46e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Cambodge

Genève, 8 mai 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Cambodge et la remercie pour sa présentation.

La Suisse fait les quatre recommandations suivantes :

1. Intensifier les efforts visant à enquêter de manière approfondie, indépendante et impartiale sur les disparitions forcées et à faire la lumière sur le sort réservé aux victimes.
2. Assurer la liberté d'expression et l'indépendance des médias, notamment en abrogeant l'article 305 du code pénal, en modifiant la loi sur la presse et en adoptant une loi sur l'accès à l'information correspondant aux standards internationaux.
3. Rétablir un environnement politique libre et ouvert afin que tous les électeurs éligibles puissent librement exercer leur droit de vote et que tous partis politiques puissent légalement faire campagne et participer aux élections.
4. Renforcer l'indépendance et les compétences de l'Unité anti-corruption et poursuivre la mise en œuvre de mesures visant à garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Je vous remercie.